

---

**Nombre de membres**

**Séance du mardi 13 février 2018**

**en exercice:** 14

L'an deux mille dix-huit et le treize février l'assemblée régulièrement convoqué le 08 février 2018, s'est réuni sous la présidence de Daniel FROGER

**Présents :** 11

**Sont présents:** Daniel FROGER, Guy LATHÉLIZE, Annie ETOILE, Bertrand CODRON, Gaëtan GAGNANT, Romain COURTIER, Hugues COURTIER, Jean-Christophe ETOILE, Jean-Luc ALVARES DE AZEVEDO, Frédéric GAGNANT, Benoit CODRON

**Votants:** 12

**Représentés:** Delphine CODRON

**Excuses:**

**Absents:** Jules CLERGER, Hervé LEGENDRE

**Secrétaire de séance:** Benoit CODRON

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la réunion du 19 octobre 2017**

Lecture faite du projet de procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2017, le projet est adopté à l'unanimité des membres présents à cette réunion ; ils procèdent à la signature du registre des délibérations.

**Démission d'une conseillère municipale DE 2018 015**

Le Maire fait part au Conseil de la lettre démission de Madame Lathuillère pour cause de déménagement. Le Conseil prend acte de cette démission et décide de remplacer Madame Lathuillère dans les différentes commissions communales:

- commission informations municipales: Frédéric GAGNANT
- commission URBANISME: Romain COURTIER
- commission aménagement du village: Jean-Christophe ETOILE
- CCAS: Bertrand CODRON
- Bibliothèque: Frédéric GAGNANT
- conseil municipal des jeunes: Frédéric GAGNANT

**DOB subventions 2018 - DE 2018 001**

Le Maire prend la parole, afin d'établir le budget de l'année 2018, il convient de déterminer le montant alloué dans le cadre des subventions :

Les membres présents de Conseil Municipal décident d'allouer des subventions aux associations et organismes suivants :

- ADAPEI: 65,00
- C.C.A.S 14 000,00
- CAUE 77 110,72
- Club des 19 144,37
- Comités des Fêtes: 1 200,00
- Croix rouge française 65,00
- CSV Villeroy: 900,00
- Familles rurales: 900,00
- France Alzheimer 65,00
- JSP Saint Souplet 110,00
- Les boulistes de Villeroy: 900,00
- L'hôpital avec maman: 65,00
- La ligue contre le cancer : 75,00

• Musée 14-18	900,00
• Paralysés de France:	65,00
• Paysages et sites de la grande guerre	30,00
• Perspective Emploi:	300,00
• Restaurant du cœur:	65,00
• Scleroses en plaque:	65,00
• Secours populaire:	65,00
• TC Villeroy	900,00
• Tous en scène:	95,00

### **DOB investissements 2018 - DE 2018 002**

Le Maire propose les orientations budgétaires suivantes:

Mairie	5 000,00
Services administratifs	3 000,00
Local technique	5 000,00
Ecole	5 000,00
Amménagement village	7 000,00
Local rue neuve	1 400,00
Salle polyvalente	51 000,00
Eglise	5 000,00
Voirie	387 412,00

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, après en avoir délibérés, adoptent à l'unanimité, les orientations budgétaires.

### **DOB Fiscalité de la commune - DE 2018 005**

Le Maire explique au Conseil Municipal que la CCPMF instaure à compter de 2018 une TEOM qui devrait s'élever à 16,80% du Foncier bâti et demande au Conseil si comme prévu pour cette année, la commune revalorise les taux de fiscalité directe. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents ou représentés d'appliquer une hausse de 2% à la taxe d'habitation, la taxe de foncier bâti et à la taxe de foncier non bâti.

### **RYTHMES SCOLAIRES Demande de dérogation - DE 2018 003**

Le décret permettant un retour à la semaine scolaire des 4 jours dans les écoles maternelles et primaires, a été publié au Journal Officiel, le 28 juin 2017 - décret N°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal émet un avis favorable au retour de la semaine de 4 jours dans les écoles maternelles et primaires du Regroupement Pédagogiques de Villeroy-Les Plessis dès la rentrée 2018 - 2019

## **RESERVATION SALLE POLYVALENTE - DE 2018 004**

Après exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **décide**

**de** mettre en fonction une fiche de réservation de la salle,

**de** demander des arrhes correspondant à 25% du montant de la location à la réservation de la salle, le solde de la location devant être réglé à la remise des clefs,

**de** demander une attestation d'assurance - responsabilité civile organisateur au nom du demandeur.

**de** demander un chèque de caution de 100,00€ à la remise des clefs, chèque encaissé si dégradation en fonction.

**décide** de fixer le montant de la location de la salle du vendredi 11h au lundi 11h

- pour les habitants de la commune: 400,00€
- pour les non-résidents de la commune: 800,00€

## **Affaire Pascali Services**

Le Maire informe le Conseil que les jugements concernant l'entreprise Pascali Services et la SCI GOLLIA ont été rendus le 21 décembre 2017. L'entreprise Pascali Service et la SCI Gollia ont été déboutées de leurs réclamations et ont été condamnées à régler chacune 750,00€ sur le fondement de l'article L761-1. Les parties plaignantes ont 2 mois pour faire appel du jugement.

## **CCPMF Certificats d'énergie**

Le Maire fait part au Conseil de la possibilité de pouvoir bénéficier de certificats d'énergie. La commune a adressé à la CCPMF la liste des investissements pouvant bénéficier de ces certificats: l'enfouissement des réseaux de la rue du cheval blanc, le changement des lanternes de la rue de la guette, l'enfouissement des réseaux rue neuve, le marché de performance énergétique réalisé par le SIER (changement des éclairages de la rue de l'abeille et du parking du stade).

## **Questions diverses**

Le Maire informe qu'il a pris contact avec des entreprises pour restaurer le local technique situé rue neuve.

Madame ETOILE fait un point sur la vidéosurveillance et informe le Conseil qu'une visite de système de vidéosurveillance de la commune de Vilhnelly aura lieu le 23 février à 9h00

Monseil informe que la visite du Député Monsieur Rodrigue KOKOUENDO prévue le 5 mars a été annulée et non reportée.

Le Maire informe le Conseil municipal que les services ont demandé à la commune de rendre un avis concernant les modifications des valeurs locatives des terrains. Elle avertit la commune qu'il n'y aura pas de représentant de l'Etat. La CCID doit se réunir pour rendre avis.

Séance levée à 23h50